

# **Scénarios et principes** **pour une nouvelle gouvernance démocratique**

## **Besoins et orientations**

Les éléments de diagnostic relatifs au déclin de la démocratie en France, au discrédit des partis et dirigeants politiques et au creusement de l'écart ressenti par la population entre ce qu'elle vit et ce que vit la classe dirigeante sont en grande partie décrits dans les livres et les discours de plusieurs politologues, sociologues et dirigeants de grandes ONG voire de dirigeants politiques. Il n'est donc pas utile de les reprendre une nouvelle fois pour motiver la nécessité d'une nouvelle gouvernance démocratique.

Pour redonner la parole à la population, faire que le peuple retrouve sa souveraineté, ne faut-il pas lui permettre d'avoir le pouvoir de décision et de contrôle dans toutes les Assemblées du système de gouvernance actuel ?

Qui pense aujourd'hui sérieusement que la classe politique institutionnelle, les partis, leurs dirigeants sont en mesure de se réformer rapidement tant ils sont prisonniers d'un modèle démocratique totalement perverti particulièrement par l'allégeance interne qu'ils ont contribué à renforcer ? Ne sont-ils pas pour certains d'entre eux les concepteurs des lois qui les servent ?

Une très grande partie de la population écoute les sirènes qui lui font croire que tous nos malheurs viennent des autres, c'est à dire, des marchés, de la finance, de la mondialisation, des patrons, des étrangers, des immigrés, etc. et que donc la meilleure façon de s'en sortir est de s'enfermer, de fermer les frontières aux marchandises et aux personnes qui viennent de l'étranger. Le renforcement de l'individualisme et de la concurrence à tous les niveaux de l'organisation de notre société facilite la propagation et l'adhésion à tous les messages populistes même s'il apparaît clairement que la gouvernance est bien dérégulée à tous les niveaux. Les besoins de la population et la saine gestion du bien commun sont oubliés. Néanmoins, un changement de style de vie vers un mode de fonctionnement plus coopératif, plus respectueux de la nature, des autres, des ressources, etc. est en train de se développer, petit à petit, sous l'influence de nombreux acteurs de terrain, de prophètes, d'intellectuels et de scientifiques mais aussi des mouvements de résistance, conseils citoyens et autres.

De plus en plus de citoyens souhaitent, voire demandent de manière plus ou moins violente à participer aux processus de préparation des grands projets nationaux et territoriaux ainsi que des décisions législatives qui peuvent avoir un impact sur leurs modes de vie et l'avenir. Néanmoins, il existe encore beaucoup de gens qui réclament un chef, un vrai. Ce n'est pas aussi contradictoire qu'il y paraît si le « Chef » n'est pas avant tout celui qui définit tout ce qu'il est « bon de faire, pour notre bien » mais celui qui dirige la mise en œuvre de ce qui pourrait être élaboré de manière collective ou coopérative avec la population et ses instances représentatives, ce à chaque niveau du modèle de gouvernance.

En conséquence, est-il possible de remettre en cause le modèle de gouvernance actuel, fondé uniquement sur le poids des partis politiques et des lobbies ?

La réponse est clairement OUI.

Cependant avant de poser les principes d'une nouvelle gouvernance, il convient d'éviter une illusion, celle de la démocratie directe. Une toute petite partie de la population prône ce type de gouvernance qui serait fondée uniquement sur le consensus et/ou le consentement du plus grand nombre et au pire de tous ceux qui se sentent concernés. Si un tel mode de fonctionnement est possible sur un univers très limité, arriver à un résultat exige une dépense individuelle d'énergie et un temps dont peu de gens disposent. Par ailleurs, cette pratique nécessite le recours à des méthodes de travail très rigoureuses ainsi qu'à des animateurs extrêmement bien formés et sans autre ambition que de faire réussir.

# **Principes pour une nouvelle gouvernance : 3 scénarios.**

## **Premier scénario : un peuple totalement souverain, sans partis politiques.**

1 - La démocratie est représentative.

2 - Les représentants sont désignés par un tirage au sort à 2 tours :

- 1<sup>er</sup> tour : X personnes de plus de 18 ans sont désignés par le tirage au sort. Les personnes dont la situation physique, mentale, juridique, etc. (critères à définir) ne permettrait pas de participer dignement à la gouvernance ne sont pas retenues pour le 2<sup>ème</sup> tour. Les participants au 2<sup>ème</sup> tour sont les personnes volontaires pour y participer parmi celles tirées au 1er tour, sachant que les conditions de leur contribution s'ils sont tirés au sort leur sera présentée au préalable (contrat à définir en incluant une indemnisation et un temps de travail (mi temps par exemple)).
- 2<sup>ème</sup> tour : tirage au sort parmi les personnes volontaires.

3 – L'activité de chaque assemblée est principalement le résultat d'un recensement préalable des besoins dans chacun des domaines de sa compétence qui doit être explicitement approuvé par la population.

4 – Chaque assemblée rend régulièrement compte de ses travaux et résultats devant la population concernée.

5 – Les conseillers doivent créer des groupes de travail comprenant certains des leurs, des membres d'associations concernées, de personnes qualifiées pour préparer les décisions à prendre.

6 – Les conseillers sont révocables (conditions et modalités à définir) et ne peuvent exercer qu'un seul mandat.

7 - La durée de tous les mandats est d'au moins 6 ans.

8 – Les conseillers doivent signer un contrat ou une charte de bonne conduite pour manifester leur engagement. Ils bénéficient d'un statut contractuel et d'une aide pour reprendre une activité rémunératrice.

9 – Le président de l'assemblée ne sollicite jamais les pleins pouvoirs.

### ***Analyse rapide du scénario:***

#### ***Intérêts :***

- les citoyens sont au cœur du système de gouvernance ;
- les partis politiques et leur fonctionnement ne dominent plus ;
- les accords permettant d'avancer devraient être vertueux ;
- des personnes désignées par le sort ont de bonnes raisons de faire moins d'erreurs que celles qui veulent le pouvoir ;
- les personnes désignées doivent recevoir une formation technique et méthodologique pour exercer rapidement leur mandat ;

#### ***Limites et risques :***

- correspond à un mode de gouvernance promu essentiellement par des personnes bien formées et informées ;
- très dérangeant pour la classe politique, économique et financière dirigeante ;
- nécessite une préparation intensive des esprits car peut être perçu comme trop décalé ;

- exige une étude approfondie des conditions de mise en œuvre par type d'assemblée (nombre de membres, périmètres de représentativité pour le tirage au sort, retour à une activité à temps plein en fin de mandat, etc.) ;
- l'adoption d'un tel modèle représentatif ne sera jamais voté par une assemblée nationale et un congrès composé d'élus. En conséquence, cette adoption ne peut qu'être le résultat d'une ordonnance présidentielle en début de mandat inscrite ensuite dans la Constitution ;
- la très grande majorité des partis politiques existants combattront ce scénario par tous les moyens possibles.

#### **Conditions de réussite :**

- s'assurer qu'une partie de la population est prête pour un tel changement (au moins 1/3);
- en conséquence, pendant la campagne électorale pour la présidence de la République, bien expliquer le scénario, pourquoi il est proposé, etc. et dire clairement que le premier acte du candidat, une fois élu, sera de promulguer l'ordonnance modifiant les modalités de la gouvernance représentative en France.

### **Deuxième scénario : les partis politiques continuent d'exister, les assemblées sont constituées d'élus sur scrutins de listes et de citoyens tirés au sort.**

Seul le 2ème principe est différent de celui du premier scénario. Les principes 1 et 3 à 9 sont identiques.

2<sup>ème</sup> principe – Dans chaque type d'assemblée, une partie des membres est constituée de représentants élus au suffrage sur liste à un seul tour. L'autre partie est constituée de membres désignés dans des conditions identiques à celles définies dans le premier scénario. Les conseillers élus se répartissent les sièges à la proportionnelle, le nombre total de sièges qui leur revient correspondant au pourcentage de votes exprimés par rapport au nombre d'électeurs potentiels. Par exemple : si un conseil municipal ou communautaire est composé de 35 sièges et que seulement 50 % des électeurs potentiels ont voté, 17 sièges seront affectés aux listes au prorata du nombre de votes exprimés en leur faveur et les 18 autres sièges seront attribués aux personnes désignées par le tirage au sort à 2 tours.

#### **Analyse du scénario :**

##### *Intérêts :*

- constitue une transition vers le 1er scénario ;
- devrait conduire les partis politiques à se réformer et à travailler avec les citoyens avant les élections ce qui devrait améliorer la qualité de l'action politique en ayant pour effet progressif d'augmenter le nombre d'élus dans les assemblées ;
- vise à augmenter le nombre de votants et à exprimer des votes par adhésion et non pour contrer tel parti ou telle liste ;
- permet de susciter un nouvel intérêt de ceux qui s'abstiennent et d'en diminuer le nombre.

##### *Limites et risques :*

- dérangeant pour la classe politique, économique et financière dirigeante ;
- nécessite une communication claire et forte car peut être perçu comme complexe et lourd ;
- exige une étude approfondie des conditions de mise en œuvre par type d'assemblée (nombre de membres, périmètres de représentativité pour le tirage au sort, retour à une activité à temps plein en fin de mandat, etc.) ;

- l'adoption d'un tel modèle représentatif a très peu de chances d'être voté par une assemblée nationale et un congrès composés uniquement d'élus venus des partis. En conséquence, la mise en œuvre de ce scénario ne peut qu'être le résultat d'une ordonnance présidentielle qui sera ensuite inscrite dans la Constitution ;
- la très grande majorité des partis politiques existants, mais surtout les 3 grands partis, combattra ce scénario par tous les moyens possibles.

*Conditions de réussite :*

- s'assurer qu'une partie de la population est prête pour ce changement (au moins 1/3);
- en conséquence, pendant la campagne électorale pour la présidence de la République, bien expliquer le scénario, pourquoi il est proposé, etc. et dire clairement que le premier acte du candidat, une fois élu, sera de signer le décret modifiant les modalités de la gouvernance représentative en France.

**Troisième scénario : les assemblées sont constituées d'élus dont le nombre est défini à la proportionnelle.**

1 – Une élection est considérée comme valable si le taux d'abstention est inférieur à 25 % des personnes en âge de voter.

2 – Pour qu'une liste soit représentée au sein d'une assemblée il est nécessaire qu'elle obtienne au moins 5 % des suffrages exprimés.

3 – Le programme de chaque assemblée est principalement lié à un recensement préalable des besoins dans chacun des domaines de sa compétence. Il doit être explicitement approuvé par la population.

4 – Chaque assemblée rend régulièrement compte de ses travaux et résultats devant la population concernée.

5 – Les élus doivent créer des groupes de travail comprenant certains des leurs, des membres d'associations concernées, de personnes qualifiées pour préparer les décisions à prendre.

6 – Les élus sont révocables (conditions et modalités à définir) et ne peuvent exercer qu'un seul mandat.

7 - La durée de tous les mandats est d'au moins 6 ans.

8 – Les élus doivent signer un contrat ou une charte de bonne conduite pour manifester leur engagement.

9 – Le président de l'assemblée ne sollicite jamais les pleins pouvoirs.

***Analyse du scénario :***

*Intérêts :*

- Ce scénario est plus acceptable par le système politique traditionnel ;
- L'exercice du mandat des élus est très encadré ;
- Les candidats ont intérêt à trouver un terrain d'entente et de travail en commun le plus tôt possible après leur élection ;
- La participation de la société civile devient une obligation pour préparer les décisions, dès les études d'opportunité ;
- Les projets inutiles et imposés devraient être réduits voire ne plus exister.

### *Limites et risques :*

- Ce scénario n'oblige pas les partis politiques à changer de mode de fonctionnement ;
- Ne remet pas en cause la prédominance du système majoritaire ;
- Risque de ne pas réduire l'abstention ;

### *Conditions de réussite :*

- Doit être annoncé comme un scénario de transition vers une démocratie qui fera appel à l'intelligence collective.
- Va de pair avec la création d'une assemblée constituante pour établir une nouvelle constitution.

## **Assemblées concernées par les scénarios**

- Conseils municipaux et de communautés de communes ou d'agglomération. Ce que nous appelons actuellement commune et communauté de communes ou d'agglomération doit pouvoir faire l'objet d'une étude d'évolution vers une nouvelle structure composée d'une commune et de quartiers, le quartier devenant la structure territoriale de base pour l'exercice des services aux citoyens.
- Conseils départementaux.
- Conseils régionaux.
- Assemblée Nationale.
- Assemblée constituante (chargée de préparer ou étudier, mettre au point et voter les lois en simplifiant au préalable et à chaque occasion le système législatif)
- Conseil national d'éthique et de vigilance.

## **Travaux restant à faire sur le sujet**

- Choisir le scénario que nous entendons présenter dans un programme électoral en expliquant les raisons du choix.
- Approfondir le scénario retenu mais aussi le 2ème envisageable. S'il s'agit de l'un des 2 premiers, il sera particulièrement nécessaire de définir les périmètres et modalités de tirage au sort d'une part, conditions et modalités d'exercice des mandats et de retour à l'activité initiale des conseillers d'autre part. Certaines modalités peuvent être différentes en fonction du niveau des conseils concernés.
- L'ensemble des scénarios nécessite de concevoir un «statut du représentant » ainsi qu'une « charte du représentant ».